

Améliorer la sécurité des femmes autochtones par un système d'alerte robe rouge

MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR L'ONTARIO NATIVE WOMEN'S ASSOCIATION (ONWA) À L'ATTENTION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

Avril 2024



Ontario Native Women's Association



www.onwa.ca



[@ONWA7](https://www.facebook.com/ONWA7)



[@onwa_official](https://www.instagram.com/onwa_official)



[@_ONWA_](https://twitter.com/_ONWA_)



Introduction

L'Ontario Native Women's Association (ONWA) est heureuse d'avoir l'occasion de donner son avis sur la création d'un système d'alerte publique nationale, baptisé alerte robe rouge, pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones.

La mise en œuvre de ce système constitue une étape essentielle en vue de remédier à la crise actuelle des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (FFADA2S). L'ONWA préconise la **mise en œuvre immédiate** de l'alerte robe rouge, **parallèlement à des stratégies locales et régionales coordonnées** visant à améliorer la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

ONWA salue le courage, la sagesse et le leadership des survivantes et de leur famille dans leurs efforts inlassables pour sensibiliser les gens à la crise des FFADA2S et demande de donner suite immédiatement à tous les appels à la justice. La crise des FFADA2S sévit au pays depuis des décennies. Chaque jour, des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparaissent et sont assassinées, et cette violence se poursuit en raison de l'absence de stratégies visant à assurer leur sécurité.

L'ONWA recommande fortement que l'alerte robe rouge demeure axée sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Nous savons que des hommes et des garçons autochtones sont aussi assassinés et portés disparus, mais les recherches confirment que la dynamique et le risque de violence et de mauvais traitements sont différents entre les hommes et les femmes. Les taux de violence sexuelle, de traite de personnes, d'exploitation sexuelle et de violence conjugale sont scandaleusement élevés chez les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Nous savons que les actes de violence commis contre elles sont alimentés par la discrimination à l'égard de la race, du sexe et du genre. Une alerte robe rouge pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones s'inscrit précisément dans les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Inclure les hommes et les garçons détournerait l'attention du problème de la violence fondée sur le sexe. Les mesures prises pour donner suite aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées doivent avant tout viser la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

L'ONWA préconise une coordination interorganisations afin d'intervenir rapidement lorsqu'une femme, une fille ou une personne bispirituelle est portée disparue. - Il faut notamment que les forces de l'ordre collaborent constamment avec les organisations autochtones. Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones ainsi que leur famille continuent de nous dire qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans leurs relations avec les forces de police ou le système de justice. Les peuples autochtones continuent d'être à la fois trop surveillés et pas assez soutenus par les forces de police, compte tenu du passé de colonisation, des pensionnats et des traumatismes combinés intergénérationnels. Lorsqu'un être cher est assassiné ou porté disparu, les familles autochtones ont besoin d'un accès élargi à des programmes dirigés par des femmes et à des mesures de soutien culturellement adaptées pour se retrouver dans le système de justice, puisque cette quête de « justice » peut souvent faire revivre les traumatismes.

L'ONWA appuie la création d'une alerte robe rouge, mais demande en premier lieu au gouvernement **d'accroître de toute urgence les investissements dans la prévention de la violence contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones**. Il faut intervenir maintenant et donner suite aux 231 appels à la justice, notamment prévoir un financement de base pour les organisations de femmes autochtones qui leur permettra d'entreprendre les travaux nécessaires sur le plan des politiques, des programmes et des lois de manière à garantir que des changements sont apportés aux systèmes qui perpétuent la violence contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Il faut une alerte robe rouge, car le Canada n'est pas sécuritaire pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Lorsque le droit à la sécurité des femmes autochtones sera garanti, l'alerte deviendra inutile.

Recommandations

Voici en quoi devraient consister les principaux objectifs de l'alerte robe rouge.

- **Accroître la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones** – Il faut créer un moyen qui permet aux organismes de collaborer pour soutenir les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones et de donner la priorité à leur sécurité.
- **Assurer une intervention immédiate et coordonnée** – Le fait d'alerter le public, les communautés, les organisations de service et les forces de l'ordre lorsqu'une personne est portée disparue accroît les chances de la retrouver saine et sauve rapidement.
- **Améliorer la collecte et l'analyse de données sur les FFADA2S** – Ces données serviront à prendre des décisions éclairées, à répartir les ressources et à élaborer des politiques pour s'attaquer aux problèmes sous-jacents. Il faut aussi mettre ces données à la disposition des organisations de femmes autochtones, des organisations autochtones en milieu urbain et d'autres organismes communautaires.
- **Accroître la sensibilisation du public aux FFADA2S** – Il faut aussi chercher à éviter les futurs cas par des activités de sensibilisation et de défense.
- **Au lieu des signalements à la police, offrir des solutions de rechange dans la communauté et permettre aux organisations communautaires (autochtones et non autochtones) de participer aux recherches** – De nombreuses familles ne font pas appel aux forces de police en raison de la méfiance de longue date à leur égard des collectivités autochtones et des familles de FFADA2S dans les cas de personnes disparues. L'objectif est de créer un milieu sécuritaire.
- **Améliorer la reddition de comptes et l'accès à la justice** – Exiger que les systèmes (p. ex. les forces de l'ordre) rendent des comptes au sujet des enquêtes sur les cas de femmes, de filles et de personnes bispirituelles autochtones portées disparues.

Les éléments suivants sont essentiels à l'efficacité de l'alerte robe rouge.

- **Un système dirigé par des Autochtones** afin que la famille, les amis ainsi que les collectivités et les organisations autochtones puissent donner l'alerte.
- **La prise en considération d'une application volontaire (adhésion facultative) pour le public et d'alertes obligatoires** (p. ex. notifications poussées par messagerie texte) au besoin et des critères respectifs de ces deux options. L'application volontaire permettrait d'empêcher une intensification par inadvertance du racisme envers les Autochtones (lassitude face aux alertes).
- **Une approche en deux volets**, soit une alerte régionale permettant aux ressources régionales de participer aux recherches et un signalement immédiat à l'échelle nationale ou pangouvernementale qui peut être intensifié au besoin.
- **Des ressources adéquates** pour la création et le fonctionnement du système d'alerte afin

d'éviter d'exercer des pressions additionnelles sur les ressources existantes dans les collectivités.

- **Un accès à des mesures de soutien complètes et adaptées à la culture** pour les familles et les survivantes.
- **Des investissements annualisés** dans les organisations de femmes autochtones qui appuient les familles et les survivantes et qui offrent des programmes de prévention de la violence sexiste.
- **Des activités de sensibilisation du public** pour faire mieux connaître le problème des FFADA2S, les origines coloniales de la violence et les raisons pour lesquelles un système d'alerte distinct est nécessaire. Nous voulons faire en sorte que les alertes n'exacerbent pas le racisme sexiste envers les Autochtones.
- **Un mécanisme national de supervision et de reddition de comptes** (p. ex. un comité de mise en œuvre et d'examen qui accorde une place aux organisations de femmes autochtones) pour éclairer la mise en œuvre et assurer une surveillance continue afin de déterminer ce qui fonctionne, les pratiques exemplaires et les améliorations à apporter.
- **L'élaboration de stratégies locales coordonnées (et l'affectation de ressources à cette fin)** axées sur la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.
- **La prévention d'autres torts**, c'est-à-dire prendre en considération les situations où une alerte ne permet pas d'accroître la sécurité (p. ex. une femme victime de la traite de personnes qui est portée disparue par le trafiquant auquel elle a échappé).
- **La préservation du symbole de la robe rouge** pour que l'accent demeure sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Trop souvent, les questions touchant les femmes autochtones sont écartées, et il n'y a pas de place pour s'y attaquer de manière concertée.

Comme tout un chacun, les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones ont le droit d'être en sécurité. L'ONWA encourage le Canada à considérer l'alerte robe rouge sous l'angle de l'égalité entre les sexes et à collaborer à sa conception et à sa mise en œuvre avec des organisations de femmes autochtones. Elle continue aussi de recommander vivement la mise en œuvre immédiate des appels à la justice.

Pour toute question ou renseignement additionnel sur ce mémoire, veuillez communiquer avec :

Heather

Cameron,

gestionnaire de

politiques

Ontario Native Women's Association

Courriel : hcameron@onwa.ca

Au sujet de l'Ontario Native Women's Association (ONWA)

L'Ontario Native Women's Association (ONWA) est la plus ancienne et la plus importante organisation de femmes autochtones au Canada. Fondée en 1971, cette organisation à but non lucratif soutient les familles autochtones et leur famille en Ontario et leur donne des moyens d'agir grâce à des activités de recherche et de défense, à l'élaboration de politiques, au renforcement des collectivités et à des programmes culturellement adaptés. Elle a pour principe fondamental de mettre un terme à la violence envers les femmes autochtones et de garantir un accès égal à la justice, à l'éducation, aux services de santé, à l'intendance environnementale et au développement économique. Elle compte plus de 50 années d'expérience dans l'amplification de la voix des femmes autochtones et la défense de solutions créées et dirigées par des femmes autochtones et leurs organisations.

L'ONWA est à la fois une association comptant 13 sections (organisations de femmes autochtones constituées en société et fournissant des services de première ligne) et 23 conseils (groupes locaux de femmes autochtones appuyant des modèles de développement communautaire) et un fournisseur de services directs de première ligne qui offre plus de 66 programmes et projets essentiels aux femmes autochtones et à leur famille dans 23 endroits en Ontario. Elle offre notamment de nombreux programmes visant à s'attaquer de manière globale aux multiples formes de violence envers les femmes autochtones (p. ex. violence familiale ou sexuelle, traite de personnes et exploitation) et à soutenir les familles de femmes autochtones assassinées ou portées disparues.

L'ONWA célèbre et honore la sécurité et la guérison des femmes et des filles autochtones qui assument des rôles de chef de file dans leur famille, leur collectivité et à l'échelle internationale pour les générations à venir. Elle préconise l'amélioration de la guérison et de la sécurité des femmes autochtones sur le plan physique, émotionnel, spirituel et mental. Depuis plus de 50 ans, elle est à l'avant-garde des efforts réalisés pour améliorer la sécurité des femmes autochtones et mettre un terme à la violence familiale dans les collectivités autochtones. En 1989, dans un rapport de recherche inédit intitulé [Breaking Free](#), l'ONWA révélait que huit femmes autochtones sur dix en Ontario avaient personnellement été victimes de violence familiale. Depuis, elle a continué de faire de la sensibilisation à l'échelle provinciale et nationale afin de faire connaître la complexité de la violence du point de vue des femmes autochtones et de proposer des solutions dans divers rapports, entre autres [Strategic Framework to End Violence Against Indigenous Women](#) (2007), [Journey to Safe Spaces](#) (2019) et [Reconciliation with Indigenous Women](#) (2020). Elle a notamment tiré comme leçon que la violence envers les femmes autochtones au Canada est systémique et qu'elle est perpétuée par les systèmes censés les servir et les collectivités censées les protéger. L'ONWA sait aussi que les femmes autochtones constituent le remède dont les familles, les collectivités et nous-mêmes ont besoin pour guérir.